

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 8 mai 2023, à 18 h 30.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat, Marie Ségleski ainsi que les conseillers Joseph Kula, Raphaël Ciccariello et Benoit Thibeault.

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger sont aussi présents Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que monsieur Daniel Tétreault, auditeur.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18h42.

2023.05.61

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Dépôt -Rapport financier 2022
 - 5.3 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
 - 5.4 Acceptation de l'offre de service de monsieur Jean Séguin à titre d'inspecteur en urbanisme
 - 5.5 Acceptation de l'offre de service de madame Maryse Trudel à titre d'inspectrice en urbanisme
 - 5.6 Acceptation de l'offre de service de madame Marie-Laurence Vinet à titre d'inspectrice en urbanisme
 - 5.7 Entrée en fonction de monsieur François Boussaroque comme journalier saisonnier à la voirie
 - 5.8 Embauche de monsieur Jean-Guy Laramée au poste de journalier chauffeur opérateur permanent à temps complet
 - 5.9 Embauche de monsieur Paul Rubaschkin au poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier
 - 5.10 Octroi d'une aide financière à l'Association des propriétaires du Grand Lac Caché
 - 5.11 Modalités concernant les heures d'ouverture et les frais reliés à la station de lavage d'embarcation pour l'été 2023.
 - 5.12 Acceptation de l'offre de service de pompage sanitaire 2000 pour la location des toilettes sèches
 - 5.13 Octroi du contrat au Groupe Barbe et Robidoux pour le remplacement d'un repère
 - 5.14 Nomination de monsieur Samuel Cartier, Simon-Olivier Dang et Alexandre Thibault de Gestim Inc. à titre d'inspecteurs en urbanisme comme ressource externe
6. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Octroi du contrat de location et de la levée des conteneurs pour l'écocentre
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Renouvellement de l'adhésion à loisirs Laurentides
10. **BIBLIOTHÈQUE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2023.05.62 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à la majorité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.63 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés jusqu'au 26 avril 2023 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES : 83 584.54\$
REMISES D.A.S. : 34 587.33\$
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES : 28 133.71\$
PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 48 266.46 \$
PAIEMENTS PAR INTERNET : 161 750.28\$

TOTAL : 356 322.32 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés jusqu'au 26 avril 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.64 **DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2022**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 a été présenté au conseil le 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, monsieur Daniel Tétreault, CPA, et qu'ils sont représentatifs de la réalité financière de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

QUE conformément aux dispositions des articles 176.1 et suivants du *Code municipal du Québec* :

La greffière-trésorière adjointe procède au dépôt du rapport financier 2022 incluant le rapport du vérificateur externe.

Une copie dudit rapport financier sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.65 **SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de La Macaza de bénéficier de soutien en ressource humaines et relations du travail ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER QUE la Municipalité de La Macaza mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.66 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE M. JEAN SÉGUIN POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et particulièrement pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de M. Jean Séguin comme inspecteur en urbanisme à raison de deux jours semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Séguin à une très grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Jean Séguin pour offrir un support au service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 50\$

ET

NOMMER M. Jean Séguin comme inspecteur en urbanisme en date du 2 mai 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

2023.05.67 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME MARYSE TRUDEL POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTRICE EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Mme Maryse Trudel comme inspectrice en urbanisme à raison d'une journée semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Trudel détient une grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Maryse Trudel pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, au tarif de 0.61\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et à un taux horaire de 50\$;
ET

NOMMER Mme Maryse Trudel comme inspectrice en urbanisme en date du 5 mai 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.68 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME MARIE-LAURENCE VINET POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTRICE EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidatures;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et particulièrement pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Mme Marie-Laurence Vinet comme inspectrice en urbanisme à raison d'une journée semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Laurence Vinet détient une grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Marie-Laurence Vinet pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, au tarif de 0.61\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et à un taux horaire de 50\$.

ET

NOMMER Mme Marie-Laurence Vinet comme inspectrice en urbanisme en date du 28 avril 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.69

ENTRÉE EN FONCTION DE MONSIEUR FRANÇOIS BOUSSAROQUE COMME JOURNALIER SAISONNIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Francis Boussaroque par résolution 2020.05.91 pour le poste journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Boussaroque détient les compétences requises et qu'il satisfait aux critères exigés pour le poste de journalier;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

QUE l'entrée en fonction de M. Francis Boussaroque au poste journalier saisonnier, soit en date du 3 mai 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.70

EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-GUY LARAMÉE AU POSTE DE JOURNALIER CHAUFFEUR OPÉRATEUR PERMANENT A TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet à combler;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été effectué en respect de l'article 9.10 de la convention collective en vigueur;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Jean-Guy Laramée a été retenue à l'unanimité par les membres du comité ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER M. Jean-Guy Laramée au poste permanent de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.71 **EMBAUCHE DE MONSIEUR PAUL RUBASCHKIN AU POSTE DE JOURNALIER CHAUFFEUR OPÉRATEUR SAISONNIER**

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier à combler;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été effectué en respect de l'article 9.10 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Paul Rubaschkin a été retenue à l'unanimité par les membres du comité ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER M. Paul Rubaschkin au poste de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier à compter du 15 mai 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.72 **RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU GRAND LAC CACHÉ**

CONSIDÉRANT la réception de la demande pour la contribution annuelle de la Municipalité pour l'Association des propriétaires du Grand Lac Caché;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte la politique municipale en matière de subventions, d'aide et soutien;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 500,00 \$ plus les 89 membres en règles au coût de 5,00\$ par membre;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER la somme de 945,00 \$ à l'Association des propriétaires du Grand Lac Caché.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Karine Paquette, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Contributions aux organismes portant le numéro de folio 02 46000 970.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.73 **RÉSOLUTION – MODALITÉS CONCERNANT LES HEURES D'OUVERTURE ET LES FRAIS RELIÉS À LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION POUR L'ÉTÉ 2023.**

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Municipalité de protéger les lacs de son territoire des plantes aquatiques exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un plan de lutte à l'introduction et la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT le règlement 2022-173 relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de La Macaza;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au règlement 2022-173 que les coûts d'opération de la station de lavage d'embarcation sont fixés par résolution du conseil chaque année;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

DE FIXER les heures d'ouverture de la station de lavage d'embarcation pour la saison estivale 2023 tel que décrit ci-dessous :

Lundi au jeudi de 6h00 à 16h30 – Rendez-vous obligatoire à prendre 24 heures à l'avance.
Vendredi 8h à 20h
Samedi 8h à 18h
Dimanche 8h à 16h

DE FIXER les frais pour les utilisateurs de la station de lavage d'embarcation de la manière suivante;

Pour les contribuables et les résidents : Gratuit - Sur présentation d'une preuve de résidence obligatoire

Pour les non-contribuables :

- Embarcation motorisée de plus de 25 hp, soixante dollars (60\$)
- Embarcation motorisée de moins de 25 hp, quarante-cinq dollars (45\$)
- Embarcation motorisée électrique trente dollars (30\$)
- Remorque seulement vingt (20\$)

DE FIXER le coût du dépôt pour l'obtention d'une clé pour accéder à une descente publique à deux cent dollars (200\$) et par carte de crédit seulement.

DE RENDRE obligatoire la présentation d'une preuve de résidence pour que le lavage soit gratuit pour les contribuables et les résidents.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.74 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE POMPAGE SANITAIRE 2000 POUR LA LOCATION DES TOILETTES SÈCHES**

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la halte Bélanger-Miljour ainsi que les deux quais publics sont des attraits touristiques;

CONSIDÉRANT l'ouverture des installations sportives, situé derrière l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à disposition des toilettes sèches du mois de mai à octobre;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire a répondu à la demande de soumission;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Pompage Sanitaire 2000 pour la location de 4 toilettes sèches au montant de 185\$ chaque pour 4 semaines de location, incluant 1 entretien aux 2 semaines. Ainsi que les frais de transport au début de la saison au montant de 280\$ et à la fin de saison au montant de 280\$.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 70150 521.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.75 **OCTROI DU CONTRAT AU GROUPE BARBE ET ROBIDOUX POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPÈRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux d'excavation de fossé en 2021 un repère fut arraché sur une propriété privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de rectifier la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contacté plusieurs arpenteurs et que seul le Groupe Barbe et Robidoux était disponible;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat au Groupe Barbe et Robidoux pour le remplacement d'un repère au montant de 2000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.05.76 **NOMINATION DE MONSIEUR SAMUEL CARTIER, SIMON-OLIVIER DANG ET ALEXANDRE THIBAUT DE GESTIM INC. À TITRE D'INSPECTEURS EN URBANISME COMME RESSOURCE EXTERNE**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'un poste de d'inspecteur en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE Gestim inc. offre des services pour émettre des permis et certificats et en faire le suivi, répondre aux demandes d'information sur la réglementation, relevant des services d'urbanisme municipaux et ce, à raison de 8 heures à 15 heures par semaine pour une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ci-dessous doivent être nommées par le conseil comme inspecteur en urbanisme comme ressources externes afin d'émettre des permis et certificats :

Monsieur Samuel Cartier
Monsieur Simon Olivier Dang
Monsieur Alexandre Thibeault

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 67\$

ET

NOMMER les personnes énumérées ci-dessus comme inspecteur en urbanisme en tant que ressources externes.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

TRAVAUX PUBLICS

2023.05.77

OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION ET DE LA LEVÉE DES CONTENEURS POUR L'ÉCOCENTRE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition des résidents et des villégiateurs de La Macaza un écocentre pendant la saison estivale afin de diminuer la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement et que les résultats sont très positifs;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre sera notamment équipé de trois conteneurs de 40 verges (plastique, bois et mixte) et de deux conteneurs de 20 verges (bardeau et gypse);

CONSIDÉRANT QUE ces conteneurs doivent être acheminés au Complexe environnemental de la Rouge chaque fois qu'ils seront pleins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE Recyclage Jorg Inc. a fait une proposition qui rencontre les exigences demandées;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER à Recyclage Jorg Inc. le contrat de location des conteneurs à 100\$ plus taxes par mois du conteneur pour une période de 6 mois, soit de mai 2023 à octobre 2023. La première livraison des conteneurs sera au coût de 225.00\$ plus taxes par conteneur et que chaque levée pour le CER sera au coût de 325.00\$ plus taxes et la levée sur appel du conteneur pour le gypse est au coût de 600\$ plus taxes pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Karine Paquette, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 02 45300 490.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS ET CULTURE

2023.05.78

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Laurentides offre à la Municipalité de La Macaza de renouveler son adhésion annuelle au coût de 162.39\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette affiliation donne accès à la Municipalité aux nombreux services offerts par Loisirs Laurentides ainsi qu'à un soutien financier dans le cadre de diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion s'inscrit en droite ligne avec la volonté du conseil municipal de favoriser les saines habitudes de vie au sein de la population macazienne;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité renouvèle son adhésion à Loisirs Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 au coût de 162,39\$ incluant les taxes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Karine Paquette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Cotisation association abonnement loisirs portant le numéro de folio 02 70150 494.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

BIBLIOTHÈQUE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.05.79 **LEVÉE DE LA SÉANCE**
RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h32.

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Yves Bélanger

Karine Paquette